

# Inscription: mode d'emploi





Inscription des usagers	2
Confirmation de votre identité	5
Activation du e-badge	5
Activation du compte et accès à votre Eco-Portail	6
Demande de badge physique	7



Ce document reprend les différentes étapes pour la demande d'inscription liée au contrôle d'accès en déchèterie et pour la demande de badge physique ou e-badge.

- Badge physique = carte
- E-badge = badge virtuel lié à une application mobile et nécessitant un smartphone (Android ou IPhone ainsi qu'une adresse électronique (e-mail).

# Inscription des usagers

### Deux possibilités pour l'inscription :

- En ligne à partir du site internet du SMAV dans l'Espace Usager
- Un formulaire papier peut être téléchargé sur le site internet du SMAV ou retiré en déchèterie et en mairie sur simple demande. (*Traitement plus long*)

### INSCRIPTION À PARTIR D'UN FORMULAIRE PAPIER

**Le document est disponible sur le lien suivant :** https://www.smav62.fr/wp-content/uploads/2013/10/Pass-d%C3%A9chets-Formulaire-dacc%C3%A8s-Particulier.pdf

Le formulaire papier sera également disponible en déchèterie ainsi qu'auprès de votre mairie.

Le document complété et les pièces justificatives seront à déposer en déchèterie. Cependant le temps de traitement sera allongé. Un proche peut également imprimer le formulaire depuis le site internet du SMAV

Attention, si votre formulaire d'inscription n'est pas correctement renseigné ou que votre justificatif de domicile et pièce d'identité ne sont pas conformes, les services du SMAV se réservent le droit de refuser votre demande.

### INSCRIPTION EN LIGNE (DEMANDE DE COMPTE)

Pour l'inscription en ligne, une adresse mail est obligatoire ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois et une copie de la pièce d'identité (afin d'attester le lieu de résidence et qu'il s'agit d'une inscription pour un particulier et non un professionnel). Ces pièces seront détruites après traitement de la demande d'inscription.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui vous concernent. Vous pouvez à tout moment demander à exercer ce droit en nous adressant un courrier à l'adresse suivante : Syndicat Mixte Artois Valorisation - 11 rue Volta - 62217 Tilloy les Mofflaines ou par courriel, à l'adresse : contact@smav62.fr

### La demande de badge physique se déroule en deux temps :

- Demande de compte
- Demande de badge physique après validation du compte par les services du SMAV.

Une version numérique du *Pass'Déchets* (e-badge) est cependant disponible dès la demande de création de compte en ligne.

Attention, si votre formulaire d'inscription n'est pas correctement renseigné ou que votre justificatif de domicile et pièce d'identité ne sont pas conformes, les services du SMAV se réservent le droit de désactiver votre e-badge.



La demande d'inscription est accessible à travers le site internet du SMAV : https://www.smav62.fr/\_\_trashed/

### La page suivante s'affiche:



Lors de l'inscription, cliquer sur «demandez votre compte»

# Formulaire d'inscription

Le formulaire suivant s'ouvre : (Les champs marqués par \* sont obligatoires.)

1 Type détenteur : Une liste est proposée, cependant le détenteur « PARTICULIER » est proposé par défaut. Pour toute demande en provenance d'un usager, veillez à ne pas modifier ce champ.

2 Type d'habitat : Veuillez sélectionner à travers la liste déroulante proposée votre type de résidence :

Autre (mobile-home) - Habitat collectif - Maison individuelle

Pour une meilleure prise en compte de vos sollicitations ultérieures, cette information permettra de répondre au mieux à vos demandes en termes de gestion des déchets (geste de tri, bac ou points d'apports volontaires, composteur...)



3 Propriétaire : Veuillez sélectionner cette case si vous êtes propriétaire.

⚠ Adresse: Veuillez saisir le numéro puis le nom de la voie, ainsi une liste déroulante reprenant l'ensemble des adresses du territoire vous sera proposée. Merci de ne pas saisir de tiret « - » au niveau des communes ni de caractères spéciaux du type « , ». Votre adresse pourra être complétée au niveau des champs suivants:

- Complément :
- Immeuble
- Etage
- Appartement

En cas de message d'erreur, fermer celui-ci et poursuivre la saisie de l'adresse avant de renseigner la fenêtre « Nouvelle adresse »



(	Adresse introuvable. Veuillez contacter le 0 800 62 10 62
l	FERMER

### Cas particulier :

Si votre adresse n'est pas proposée dans la liste, en cochant cette case, une nouvelle fenêtre s'ouvrira afin de la renseigner

**© Courriel :** Une adresse mail est obligatoire afin de confirmer votre identité pour valider cette inscription.

L'application à télécharger et les codes d'activation du e-badge seront envoyés sur votre adresse mail.

6 Nombre de personnes dans le foyer

Pour une meilleure prise en compte de vos sollicitations ultérieures, cette information permettra de répondre au mieux à vos demandes en termes de dotation de bacs roulants *(poubelles)*.

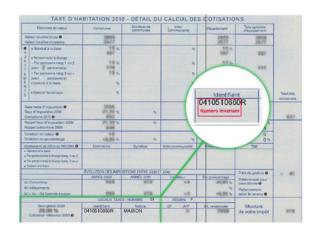




N° Invariant: Ce numéro est composé de 10 chiffres et se trouve sur votre avis de taxes d'habitation de votre logement

Attention le numéro demandé n'est pas l'identifiant fiscal à 13 chiffres que l'on trouve par exemple sur sa déclaration de revenus

3 E-badge: Le e-badge est lié à une application mobile et nécessite un smartphone (Android ou IPhone) ainsi qu'une adresse électronique (e-mail).



Le temps de traitement pour la délivrance d'un e-badge est plus rapide qu'un badge physique.

L'activation du e-badge s'effectue au moment de l'inscription. Après la validation de votre adresse e-mail, vous recevrez un mail avec votre code d'accès à saisir sur l'appli mobile.

Pour obtenir un e-badge, cette case doit être cochée. Par défaut cette dernière est sélectionnée. Si vous ne souhaitez pas obtenir de e-badge, veillez à désélectionner cette case.

Attention, si votre formulaire d'inscription n'est pas correctement renseigné ou que votre justificatif de domicile et pièce d'identité ne sont pas conformes, les services du SMAV se réservent le droit de désactiver votre e-badge.

① Justificatif de domicile: Tous les justificatifs de domicile de moins de 3 mois sont acceptés: factures d'électricité ou d'eau, facture de téléphone, attestation ou facture d'assurance du logement, quittance de loyer, ...

Veillez à ce que votre nom et adresse correspondent à ceux figurant sur le formulaire de demande de badge. Dans le cas contraire, votre demande sera refusée.

Cette pièce sera détruite après traitement de la demande d'inscription.

### Pièce d'identité

Veillez à ce que votre nom et adresse correspondent à ceux figurant sur le formulaire de demande de badge. Dans le cas contraire, votre demande sera refusée.

Cette pièce sera détruite après traitement de la demande d'inscription.

### 10 Validation du formulaire d'inscription

Lors de la validation du formulaire d'inscription :



La fenêtre suivante apparaitra :





## Confirmation de votre identité

Suite à l'envoi de ce formulaire, vous recevrez un e-mail afin de vérifier votre identité et pour confirmer votre demande d'inscription.

Si vous n'avez pas reçu de mail de confirmation suite à votre demande d'inscription sur le site internet du SMAV, veuillez vérifier dans le dossier des courriers indésirables (SPAM). En effet, ce mail est envoyé instantanément suite à la validation de votre formulaire d'inscription.

Le mail suivant est envoyé:



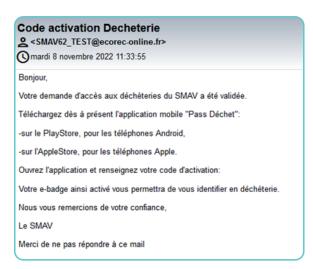
En cliquant sur le lien, vous serez redirigé vers la page suivante :



Après cette étape, les services du SMAV pourront traiter votre demande de création de compte. Dès la validation de ce dernier, un mail vous sera envoyé avec toutes les informations d'authentification.

# Activation du e-badge

Si vous avez sélectionné la demande de e-badge lors de l'inscription, vous recevrez un mail d'activation dès la confirmation de votre identité ainsi que les instructions à suivre :







Après l'installation de l'appli *Pass Déchet* sur votre smartphone, vous devrez saisir le code d'activation reçu dans le mail. Le e-badge sera donc opérationnel et pourra être présenté en déchèterie.





# Activation du compte et accès à votre Eco-Portail

Dès la validation de votre compte par les services du SMAV, vous recevrez un mail confirmant la création de ce dernier. Ainsi que vos codes d'accès à votre espace « Eco-Portail ».



En suivant le lien transmis, la fenêtre suivante s'ouvrira :



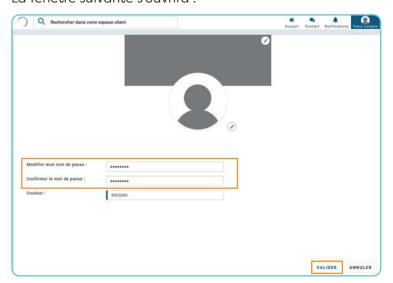
Vous pourrez régénérer votre mot de passe en cliquant sur « Mot de passe oublié ».

Nous vous invitons à modifier votre mot de passe dès votre première connexion en allant sur « *Votre compte »*, puis dans « *Mon compte »*.





### La fenêtre suivante s'ouvrira :



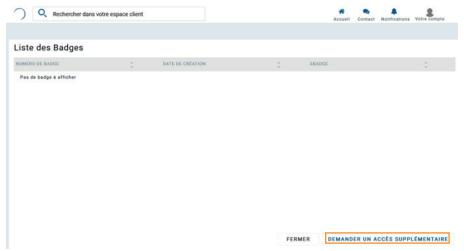
Vous pouvez ainsi modifier votre mot de passe et valider.

# Demande de badge physique

La demande de badge physique se fera au travers de votre espace sur l'Eco-Portail par le biais du menu central « *Accès en déchèterie* » :



### La fenêtre suivante s'ouvrira :





La demande de badge se fera à partir de « Demander un accès supplémentaire ».



Lors de votre demande de badge, vous devrez sélectionner la déchèterie sur laquelle vous souhaitez le récupérer. En effet, le badge ne sera pas envoyé par courrier postal.

Vous pourrez suivre le traitement de votre demande au travers des informations reprises au niveau du champ «numéro de badge» :



Tant que votre demande ne sera pas traitée, l'information «Demande en cours» apparaitra.

Dès que cette dernière sera validée par les services du SMAV, l'information «Demande en cours» sera remplacée par un numéro de badge.

Puis il faudra compter un délai de trois semaines pour récupérer votre badge en déchèterie.

Pour retirer votre badge en déchèterie, vous devrez présenter une pièce d'identité.

Les délais de traitement pour la validation de la demande, l'édition et la mise à disposition du badge pourront être allongés en fonction du nombre de demandes.

Il est possible de demander un badge physique et/ou 2 e-badges par foyer.

Le badge ou e-badge sera rattaché à une adresse, ainsi deux badges physiques ne peuvent pas être délivrés à la même adresse.

Il est possible de demander un e-badge puis un badge physique à partir de son EcoPortail ou inversement.

Les badges et e-badges seront obligatoires dès le 4 septembre 2023. Avant cette date, il sera possible d'accéder en déchèterie sans badge ou e-badge.